



PROCESSUS D'EXAMEN DES BOURSES D'ETUDES



Révision novembre 2018

Table des matières

Contents

Processus d'examen des bourses d'études :	3
Renseignements à l'intention des examinateurs	3
À propos de la FIIC.....	3
Principes d'examen.....	3
Mandat du comité d'examen.....	4
Composition du comité.....	4
Président.....	4
Membres du comité.....	4
Personnel de la FIIC.....	4
Réunions	5
Politique de la FIIC	5
Contexte	5
Confidentialité.....	6
Conflits d'intérêts.....	6
Préjugés.....	7
Catégories de demandes.....	7
Sommaire du processus d'évaluation.....	7
Processus subséquent à l'évaluation	7
Méthodes d'évaluation du comité d'examen des bourses.....	8
Avant la réunion d'examen.....	8
Critères d'évaluation.....	8
Baccalauréat.....	8
Maîtrise	9
Doctorat	9
Classement et notation	9
Réunion d'examen	9

Processus d'examen des bourses d'études :

Renseignements à l'intention des examinateurs

À propos de la FIIC

Fondée en 1962 grâce à un don de la Fondation Kellogg, la FIIC est un organisme de bienfaisance national à but non lucratif qui veut améliorer la qualité des soins de santé dispensés à la population en favorisant l'excellence des soins infirmiers. La Fondation atteint ce but en octroyant :

- des bourses d'études ;
- des bourses à des infirmières et infirmiers recherchant une certification dans une spécialisation ;
- des subventions de fonctionnement pour des projets de recherche sur les soins infirmiers.

La FIIC est régie par des lettres patentes et des règlements, et dirigée par un conseil d'administration formé de bénévoles.

La FIIC tire son financement des dons et des frais de demande des particuliers, des contributions des entreprises et des subventions de fondations et autres organismes parmi lesquels l'Association des infirmières et infirmiers du Canada. La FIIC perçoit également des frais d'administration de dix pour cent pour ses programmes.

Les bourses d'études et de certification sont financées par le Fonds des bourses d'études et l'intérêt dégagé par les comptes en fiducie désignés par les donateurs de la FIIC. Chaque année, la FIIC octroie aux infirmières et infirmiers du Canada environ 250 000 \$ en bourses d'études de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat.

Principes d'examen

La FIIC s'est engagée à collaborer avec les intervenants du secteur de la santé, parmi lesquels l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, d'autres organismes de la profession infirmière, ainsi que les milieux de recherche et de formation en santé, pour s'assurer que ses ressources servent à promouvoir l'excellence des soins infirmiers et profitent à la population.

Dans cette perspective, notre processus d'examen des demandes de bourses d'études repose sur les valeurs suivantes :

- La FIIC s'engage envers ses donateurs à faire un usage responsable et efficace des fonds qui lui sont confiés.
- La FIIC fera preuve d'équité et de transparence.

- La FIIC améliorera et rationalisera sans cesse son processus d'examen, en respectant le temps des examinateurs et des candidats.

Mandat du comité d'examen

Composition du comité

Le comité d'examen bénévole est composé d'un président et quelque membres, parmi lesquels suffisamment de personnes bilingues (français et anglais) pour évaluer les candidats francophones. Les membres du comité sont choisis pour leur compétence dans la formation en sciences infirmières.

Président

Le président est responsable auprès de la FIIC du fonctionnement harmonieux, efficace et objectif du comité, conformément aux politiques de la FIIC. Il instaure un climat positif, constructif et équitable dans lequel les demandes seront évaluées. De concert avec le personnel de la FIIC, le président attribue provisoirement les bourses et présente les résultats aux autres membres lors de la réunion aux fins de discussion et d'approbation.

Membres du comité

Les membres du comité, y compris le président, examinent toutes les demandes qui leur sont confiées (sauf en cas de conflit d'intérêts), conformément aux méthodes de la FIIC. On exige que tous les membres du comité fassent parvenir leur notation à la FIIC au moins deux semaines avant la réunion d'examen.

Personnel de la FIIC

Le personnel de la FIIC :

- recherche des bénévoles compétents et leur demande de siéger au comité d'examen des bourses d'études ;
- propose des dates d'examen ;
- aide les membres du comité relativement aux méthodes d'examen en ligne, au besoin ;
- réserve des chambres d'hôtel et communique l'information aux membres du comité s'ils doivent se réunir en personne ;
- communique à l'agence de voyage les coordonnées afin que les membres réservent eux-mêmes leur transport s'ils doivent se réunir en personne ;
- communique aux membres les directives relatives aux frais de la réunion, au besoin ;
- veille au remboursement des frais de déplacement, d'hébergement, de repas ou autres ;
- assiste à la réunion d'examen en tant que secrétaire de séance ;

- rédige un rapport officiel qui sera soumis à l’approbation du conseil d’administration ;
- administre la distribution des bourses conformément aux politiques de la FIIC ;
- apporte des modifications au programme d’après les recommandations du comité, du conseil, du personnel et des candidats.

Le secrétaire de séance :

- prend des notes sur les aspects procéduraux des fonctions du comité ;
- consigne la notation du comité pour chaque demande ;
- prend note des préoccupations soulevées par le comité concernant des questions sur lesquelles le comité ou le personnel devra se pencher (p. ex. admissibilité et éthique).

Réunions

Le comité d’examen des bourses d’études se réunit durant deux jours, par téléconférence en mai ou début juin. Les examinateurs du Fonds autochtone de sciences infirmières TD se réuniront par téléconférence le premier avant-midi des discussions d’examen des candidatures, et par la suite pour l’attribution de l’ensemble des bourses s’ils ont participé à l’examen d’autres demandes. Ils sont aussi encouragés à participer à la discussion plénière après l’attribution de toutes les bourses.

Politique de la FIIC

Le conseil d’administration de la FIIC demande au comité d’examen des bourses d’études d’examiner les demandes et de leur attribuer une notation conformément aux méthodes établies. Les bourses seront attribuées selon la notation la plus élevée dans chaque catégorie. Le conseil d’administration de la FIIC a le pouvoir final de décision quant à l’attribution des bourses.

Contexte

Le programme de bourses d’études est le programme fondamental de la FIIC depuis 1962. L’analyse du contexte révèle sa pertinence en cette période de pénurie d’infirmières et de hausse du coût des études. Cependant, le programme doit évoluer et prendre de l’ampleur pour répondre à la demande.

On encourage les membres du comité d’examen à participer à l’évolution du programme en donnant leur opinion sur ses orientations futures, en en discutant et en jouant à cet égard un rôle consultatif.

On demandera notamment aux membres du comité d’affiner et d’améliorer le processus d’examen des demandes de bourses d’études.

Confidentialité

Tous les renseignements contenus dans les demandes, ainsi que le contenu des évaluations des répondants et des discussions du comité sont strictement confidentiels. Les membres du comité doivent s'abstenir de divulguer aux candidats ou aux répondants des renseignements sur l'examen d'une demande ou sur ses chances de succès ou ses risques d'échec.

Toutes les demandes de renseignements sur une demande ou un rapport de répondant doivent être transmises à la FIIC. L'accès aux renseignements portant sur des demandes précises est régi par les lois en vigueur.

Conflits d'intérêts

La FIIC doit prendre toutes les mesures pour que ses décisions soient non seulement justes et objectives, mais aussi perçues comme telles. Aucun membre du comité ne peut examiner une demande par rapport à laquelle il se trouve dans une situation de conflit d'intérêts. Ainsi :

Les membres du comité qui ont une demande à l'étude devant le comité doivent s'absenter de la réunion au cours de laquelle cette demande est examinée.

Un membre du comité qui :

- provient du même établissement ou organisme immédiat que le candidat et interagit avec le candidat dans le cadre de ses fonctions dans l'établissement ou l'organisme ;
- a collaboré, publié des articles ou été co-candidat avec le candidat au cours des cinq dernières années ;
- a été étudiant ou superviseur du candidat au cours des dix dernières années ;
- est un ami intime ou un proche parent du candidat ;
- a eu un différend de longue date sur le plan scientifique ou personnel qui l'oppose au candidat ;
- est susceptible de gagner ou de perdre de l'argent selon que la demande soit acceptée ou non ;
- estime pour toute autre raison qu'il ne peut examiner objectivement la demande ;

doit déclarer le conflit d'intérêts et se retirer de toute discussion à ce sujet lorsqu'une telle demande est sur le point d'être examinée. Il appartient au président du comité de trancher les questions d'incertitude.

Le président doit se conformer aux mêmes directives en matière de conflit d'intérêts que les autres membres du comité.

Chaque membre du comité est requis de signer, lorsqu'il joint le comité, un formulaire dans lequel il consent à se conformer aux politiques sur la confidentialité et les conflits d'intérêts.

Préjugés

La discrimination ou les préjugés fondés sur l'âge, l'origine ethnique, le sexe ou d'autres facteurs non pertinents est inacceptable. Tous les examinateurs doivent évaluer les demandes de façon juste et sans préjugé.

Catégories de demandes

Les candidats demandent des bourses d'études au niveau du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat.

Les demandes peuvent être soumises en français ou en anglais.

Les examinateurs qui possèdent un doctorat évalueront des demandes aux trois niveaux d'études, dans les limites de leurs aptitudes linguistiques. Les examinateurs titulaires d'une maîtrise évalueront des demandes au niveau du baccalauréat.

Sommaire du processus d'évaluation

Les membres du comité recevront les instructions d'entrée en communication environ six semaines avant la réunion. Chaque membre du comité se voit attribuer un certain nombre de demandes.

Deux membres du comité examinent et notent chaque demande indépendamment l'un de l'autre, en utilisant des échelles et des critères communs. On demande aux membres du comité de remplir leurs feuilles de notation deux semaines avant la réunion.

Les notes et les classements finaux seront établis durant la réunion d'examen à Ottawa, en suivant les *Méthodes d'évaluation du comité d'examen des bourses* (ci-dessous).

Processus subséquent à l'évaluation

Le conseil d'administration de la FIIC a le dernier mot en ce qui concerne les décisions d'octroi des bourses d'études. Les critères d'approbation du conseil sont le mérite, les orientations stratégiques de la FIIC, ainsi que les considérations liées aux finances et aux ressources.

Méthodes d'évaluation du comité d'examen des bourses

Avant la réunion d'examen

Le personnel de la FIIC attribue les demandes aux membres du comité longtemps (environ quatre semaines) avant la date de la réunion.

Chaque membre du comité se voit attribuer au hasard (dans les limites de ses capacités linguistiques) un certain nombre de demandes à examiner. Deux membres du comité examinent et notent chaque demande indépendamment l'un de l'autre et envoient leurs notes par voie électronique deux semaines avant la réunion d'examen.

À la section Programme d'études, chaque candidat aura indiqué s'il s'agit d'un programme de transition pour infirmières et infirmiers formés à l'étranger. Dans ce cas, l'examineur doit cliquer sur l'onglet IEN au haut de la demande pour obtenir la page d'examen relative aux infirmières et infirmiers formés à l'étranger.

En plus d'examiner les demandes qui leur sont confiées, les membres du comité seront appelés à lire les demandes ayant obtenu des notes discordantes. À partir des notes reçues à l'avance, le personnel de la FIIC identifiera les demandes qui exigeront une discussion entre tous les membres du comité et en aviseront les examineurs avant la réunion.

Critères d'évaluation

La pondération des divers critères dépend du niveau de la demande (baccalauréat, maîtrise ou doctorat). Comme on le constatera dans les *Fiches de notation des demandes*, les compétences servant à évaluer les critères diffèrent également selon le niveau d'études.

On demande aux membres du comité de tenir compte de tous les critères pertinents, d'attribuer la pondération indiquée à chaque critère et de se faire une impression finale de la demande afin de la classer.

Les seuls critères d'évaluation des demandes sont les suivants :

Baccalauréat

- Indicateurs académiques—pondération **25 %**
- Références—pondération **20 %**
- Potentiel de leadership—pondération **25 %**
- Qualité de la demande — dont font foi le formulaire de demande rempli, les évaluations écrites des répondants et le curriculum vitae—pondération **30 %**

Maîtrise

- Indicateurs académiques—pondération **20 %**
- Références – pondération **20 %**
- Potentiel de leadership—pondération **20 %**
- Publications/enseignement/recherche – pondération **10 %**
- Qualité de la demande—pondération **30 %**

Doctorat

- Indicateurs académiques—dont font foi le formulaire de demande rempli, les résultats scolaires, les relevés de notes, les prix et distinctions et les lettres de recommandation—pondération **20 %**
- Références – pondération **20 %**
- Leadership – pondération **20 %**
- Enseignement, recherche, publications – pondération **20 %**
- Qualité de la demande – pondération **20 %**

Infirmières/infirmiers formés à l'étranger

- Indicateurs académiques – pondération **10 %**
- Références – pondération **30 %**
- Leadership – **30%**
- Qualité de la demande – **30 %**

La *Fiche de notation des demandes* est un outil conçu pour aider l'examineur à :

- évaluer toutes les demandes qui lui sont confiées selon des principes uniformes ;
- présenter oralement la demande durant la réunion d'examen si nécessaire.

Classement et notation

À des fins d'uniformité, la FIIC s'attend à ce que les examinateurs respectent une échelle commune. Il importe que les examinateurs utilisent toute l'échelle et appliquent la même convention dans l'attribution des notes.

Réunion d'examen

- Le président déterminera s'il y a des conflits d'intérêts et dans quel ordre il serait préférable d'examiner les demandes.
- Toutes les demandes d'un niveau d'études seront évaluées avant que l'on passe aux demandes des autres niveaux (toutes les demandes TD, toutes les demandes des étudiants de baccalauréat et infirmières formées à l'étranger, toutes les demandes des étudiants de maîtrise, et ainsi de suite).

- Les examinateurs à qui une demande a été attribuée auront la possibilité de justifier leur évaluation à l'aide des résultats de notation produits par le codage dans le site FluidReview.
- Si les examinateurs à qui une demande a été attribuée n'arrivent pas à s'entendre, on demandera un troisième membre du comité d'évaluer la demande. Les examinateurs initiaux ne sont pas obligés de s'en tenir à la note qu'ils avaient accordée.
- Ces notes seront entrées dans la feuille de travail électronique.